

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND – SIAREC

Délibération du Conseil Syndical

L'an 2025, le treize mars, à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mur-sur-Allier, sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

Nombre de membres : En exercice : 50 Présents : 32 Votants : 36	Date de convocation : 27 février 2025 Référence : 07_CS_13_03_25
---	---

Délégués TITULAIRES présents : M. DESCHAMPS Maurice, Mme BLANZAT-LERNOULD Myriam, M. BOURGEADE Christophe, M. MACIAN Aurélio, M. SALLES Daniel, Mme BAUVY Sylvie, M. BELNOU Jean-Bernard, M. BOURDOULEIX Roger, M. BUGUELLOU Gérald, M. CHARLAT Jean-Michel, M. DA SILVA Carlos, Mme DELARBRE Suzanne, M. DERRE Joël-Michel, M. DUMAS Daniel, Mme DUTHEIL Bernadette, M. GABRILLARGUES Camille, M. GOURMELEN Didier, M. GRIVET Jean-Yves, M. JAFFEUX Nicolas, M. LEON Bernard, M. PERRIER Cédric, M. PIREYRE Éric, M. PIREYRE Jérôme, M. PLEYBER Philippe, Mme QUINTON Amalia, M. RAMOS Jean-Louis, M. SAUNON Laurent, M. SCHAAL Philippe, M. SEVILLA Paul,

Délégués TITULAIRES excusés : M. BELDA José, M. DUARTE Bruno, Mme DUCHALET Céline, Mme FAURE Monique, M. LEY Pierre, M. ONDET Jean-Michel, Mme VAQUIER Martine,

Délégués TITULAIRES absents : M. RAYMOND Vincent, Mme CARDONA Nathalie, M. DECOUZON David, M. DUCHE Dominique, M. DUMONT Fabrice, M. GENDRE Lionel, Mme LAROUDIE Fabienne, Mme VESSIERE Martine, M. VIAL Christophe,

Délégués SUPPLEANTS présents :

- M. GUINARD Franck (remplace Mme DUCHALET Céline),
- M. DROUIN Franck

Procurations :

- M. BELDA José donne pouvoir à M. SCHAAL Philippe
- M. DUARTE Bruno donne pouvoir à M. DESCHAMPS Maurice
- Mme FAURE Monique donne pouvoir à Mme BLANZAT LERNOULD Myriam
- M. LEY Pierre donne pouvoir à M. DERRE Joël-Michel

N°07_CS_13_03_25

OBJET : Adoption du compte de gestion 2024 - Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2311-3, L.2312-1 à L. 2312-4 et L2313-1 et suivants,

Le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par Monsieur Denis LOYE, Comptable public en poste au Service de Gestion Comptable Clermont et Amendes et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du syndicat.

Le Président précise que Monsieur Denis LOYE a transmis au conseil syndical son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité en valeur des écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion de Monsieur Denis LOYE,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'ADOPTER le compte de gestion présenté, pour l'exercice 2024, qui concerne le budget principal et dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Pour copie conforme : A Mur-Sur-Allier le **13 mars 2025**,

**Le Président,
Maurice DESCHAMPS**

**Le secrétaire de séance,
MACIAN Aurélio**

